

Recensement agricole 2020

Les profils et pratiques des agriculteurs installés entre 2010 et 2019

Les agriculteurs installés depuis 2010 se distinguent par les caractéristiques de leurs exploitations, en moyenne plus petites et aux orientations techniques plus variées que celles des agriculteurs installés avant 2010. Ils se démarquent aussi par les pratiques qu'ils mettent en place sur leurs exploitations : engagement en agriculture biologique et dans d'autres démarches environnementales, vente en circuit court, diversification des activités... Au-delà d'un constat global de recherche de valeur et de plus de résilience, plusieurs profils d'agriculteurs peuvent être distingués au sein de cette population des plus récents installés.

Parmi les 4 425 chefs d'exploitation franciliens¹, 26 % se sont installés entre 2010 et 2019, soit 1 160 chefs d'exploitation. L'objectif de cette étude est d'étudier les pratiques de ces chefs d'exploitation

franciliens les plus récemment installés comparativement à leurs collègues plus anciens dans le métier. L'analyse porte sur les caractéristiques des chefs d'exploitation, sur celles de leurs

exploitations et sur un jeu de pratiques pouvant témoigner d'une recherche accrue de résilience, de durabilité et/ou de création de valeur.

Les chefs d'exploitation installés après 2010 et leurs exploitations ont des caractéristiques distinctes des autres chefs d'exploitation

Des exploitants moins jeunes à l'installation mais mieux formés

Installés après 2010, les chefs d'exploitation ont pris leurs fonctions à un âge moyen de 36 ans et 2 mois, contre 29 ans et 4 mois pour les chefs d'exploitation installés avant 2010. Cela représente un écart de 6 ans et 8 mois de l'âge à l'installation. Au-delà de cet âge moyen, les répartitions de l'âge à l'installation de ces deux populations affichent des profils différents (graphique 1) : 50 % des chefs d'exploitation installés avant 2010 se sont installés avant 27 ans alors que la médiane est de 33 ans pour les chefs d'exploitation installés après 2010. À 40 ans, âge limite pour la définition d'un jeune agriculteur, 72 % des « nouveaux » chefs d'exploitation sont installés alors

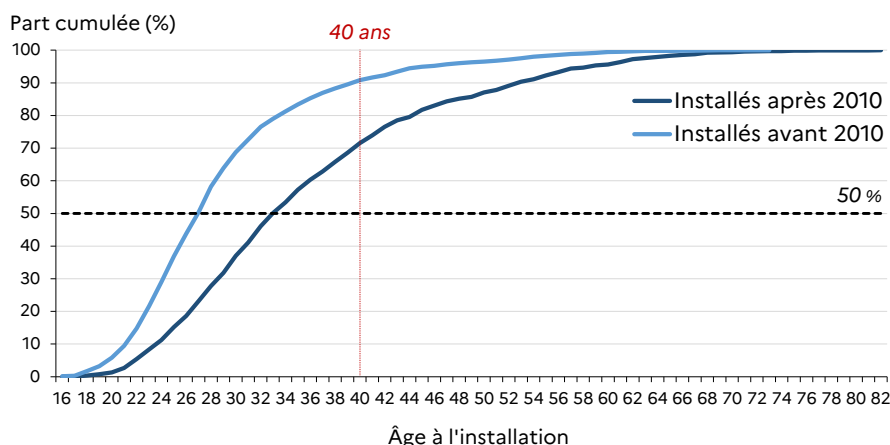
qu'ils sont déjà 91 % parmi les « anciens » chefs d'exploitation ; et 10 % s'installent à 54 ans ou plus en tant que chefs d'exploitation.

¹ Les coexploitants ne sont pas suivis dans cette étude, toutes les informations nécessaires aux traitements n'étant pas disponibles dans le recensement agricole.

Graphique 1

L'âge à l'installation recule pour les chefs d'exploitation installés après 2010

Distribution (en % de chaque population) des chefs d'exploitation franciliens selon leur âge à l'installation



Source : Srise Île-de-France d'après recensement agricole 2020

Cet âge plus tardif à l'installation peut être lié à une population d'agriculteurs/agricultrices qui reprennent l'exploitation de leurs parents sur le tard, ou qui deviennent chefs d'exploitation suite au départ à la retraite de leur conjoint.

L'écart d'âge à l'installation semble aussi être dû aux études plus longues suivies par les chefs d'exploitation installés après 2010. En effet, que ce soit sur la formation générale ou la formation agricole, une plus grande proportion des « nouveaux » installés atteint un second cycle long ou un niveau d'études supérieures (*graphique 2*). Globalement, l'accès aux études supérieures s'est considérablement élargi au cours des vingt dernières années, y compris pour cette population². Par exemple, en formation générale, 39 % des chefs d'exploitation installés après 2010 ont fait des études supérieures (contre 17 % pour les autres chefs d'exploitation) et 23 % ont suivi un second cycle long (contre 19 %). Dans ce cursus général, la proportion de personnes sans formation ou scolarisées jusqu'en primaire est aussi deux fois plus faible pour les chefs d'exploitation installés après 2010. Par contre, la part des « nouveaux » chefs d'exploitation n'ayant aucune formation spécifique agricole est supérieure de 3 points à celle des autres chefs d'exploitation.

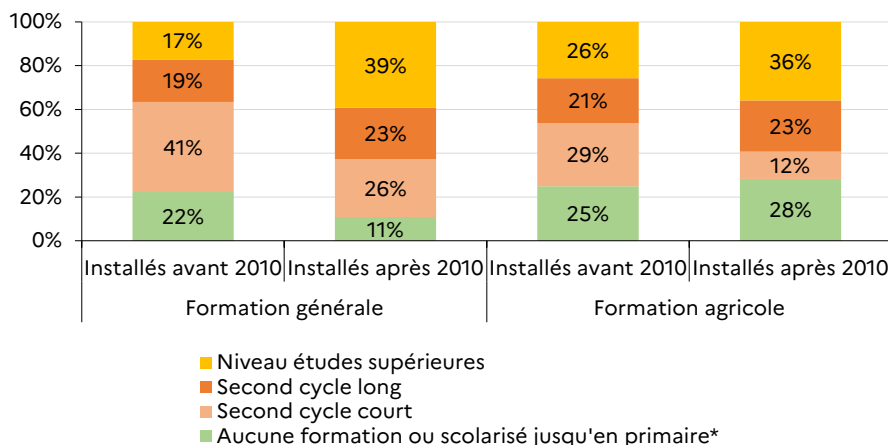
En résumé, les niveaux de formation agricole des chefs d'exploitation installés après 2010 sont variés, avec d'une part des chefs d'exploitation très bien formés et d'autre part des chefs d'exploitation sans formation agricole. Ils ont en revanche un niveau de formation générale largement supérieur à celui des chefs d'exploitation installés avant 2010. Il pourrait y avoir dans cette population de « nouveaux » installés des exploitants ne venant pas du milieu et ayant suivi un cursus général avant de s'orienter vers l'agriculture, après éventuellement un début de carrière hors de ce secteur.

² Voir la publication de la DRIAIF « Une jeune génération particulièrement bien formée » de mars 2023 : <https://driaif.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/une-jeune-generation-particulierement-bien-formee-a3750.html>

Graphique 2

Une majorité des chefs d'exploitation installés après 2010 font des études supérieures

Répartition des chefs d'exploitation franciliens selon leur niveau de formation générale



* « Scolarisé jusqu'en primaire » pour la formation générale seulement.

Source : Srise Île-de-France d'après recensement agricole 2020

Des exploitants plus souvent installés hors cadre familial, dans des formes sociétaires

Les données du recensement agricole montrent que 31 % des chefs d'exploitation installés après 2010 se sont installés hors cadre familial : c'est 12 points de plus que pour les chefs d'exploitation installés avant 2010. Il s'agit donc soit de personnes ne venant pas du milieu agricole soit de personnes venant du milieu mais s'installant avec des exploitants ne faisant pas partie de leur cercle familial. Ces cas pourraient être mis en lien avec la hausse de 11 points de la proportion d'installations

dans des formes d'exploitation définies comme autres personnes morales (SCEA, SA, SARL, SAS...), qui atteignent 32 %, aux dépens des EARL et des GAEC, tandis que la part des chefs d'exploitation installés en exploitation individuelle reste stable à 40 %.

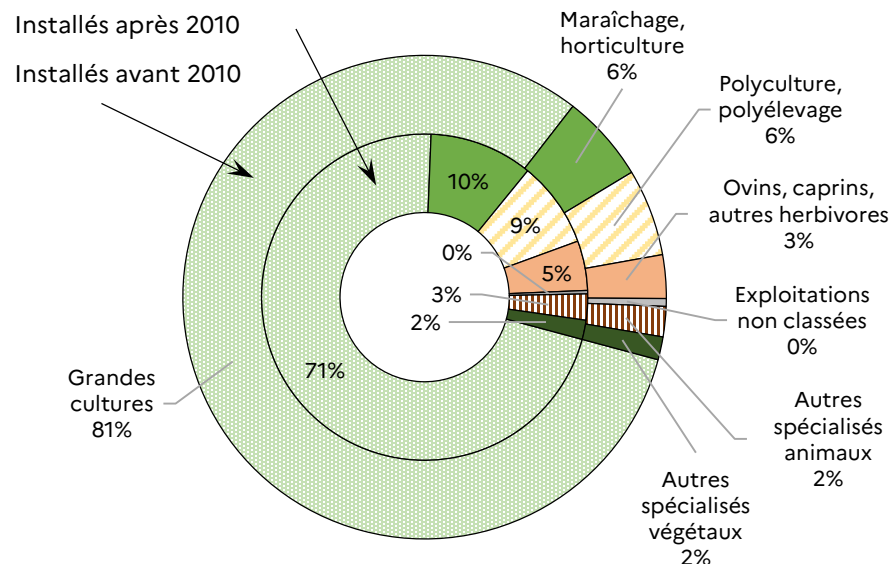
Des installations dans des exploitations moins grandes mais aux orientations techniques plus diverses

Les chefs d'exploitation installés après 2010 dirigent en grande majorité (à 71 %) des exploitations spécialisées en grandes cultures (*graphique 3*) ; c'est cependant

Graphique 3

Les orientations techniques des exploitations des chefs installés après 2010 tendent à se diversifier

Répartition des chefs d'exploitation franciliens par Otex



Source : Srise Île-de-France d'après recensement agricole 2020

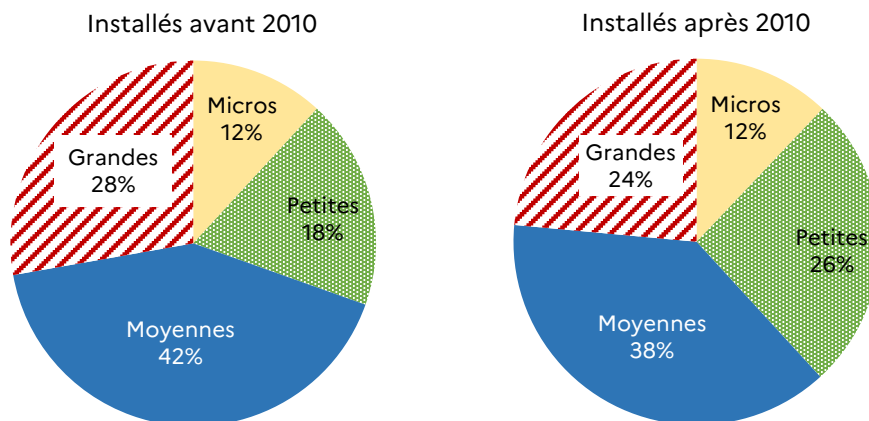
10 points de moins que les chefs d'exploitation installés avant 2010. D'autres orientations technico-économiques sont plus largement représentées : 10 % des exploitations sont spécialisées en maraîchage-horticulture, 9 % en polyculture-polyélevage et 5 % en ovins-caprins-autres herbivores.

Possiblement en lien avec cette diversification des orientations techniques et leur installation plus répandue hors cadre familial, les « nouveaux » chefs d'exploitation s'installent aussi dans des exploitations de taille économique plus réduite (*graphique 4*) : 26 % sont à la tête de petites exploitations (+ 7 points), des parts gagnées sur les moyennes (- 4 points) et grandes (- 4 points) exploitations, alors que la part des micro-exploitations est identique.

Graphique 4

La proportion de petites exploitations est plus élevée pour les chefs installés après 2010

Répartition des chefs d'exploitation franciliens par dimension économique de l'exploitation



Source : Srise Île-de-France d'après recensement agricole 2020

Les chefs d'exploitation installés après 2010 se distinguent aussi par des activités et pratiques visant à créer de la valeur et/ou rendre les exploitations plus résilientes

Des exploitants plus engagés dans les démarches officielles de qualité, en particulier l'agriculture biologique

Environ un quart des chefs d'exploitation installés après 2010 sont engagés au moins dans un signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) que sont l'agriculture biologique, le Label Rouge, les AOC-AOP (appellations d'origine contrôlée / protégée), les indications géographiques protégées (IGP) et les spécialités traditionnelles garanties (STG) ; ils sont 14 % pour les chefs d'exploitation installés avant 2010.

Cet engagement plus marqué s'observe particulièrement en agriculture biologique (plus de 18 % contre moins de 8 %) et dans une moindre mesure en Label Rouge (*graphique 5*). En agriculture biologique, il concerne toutes les orientations technico-économiques (Otex) (*graphique 6*), avec un doublement de la proportion des exploitations engagées lorsqu'elles sont dirigées par un chef d'exploitation installé après 2010 pour les principales, voire plus pour le maraîchage-horticulture. Il concerne aussi toutes les

exploitations quelle que soit leur taille économique : dirigées par des chefs d'exploitation installés après 2010, 29 % des petites exploitations sont engagées en agriculture biologique (contre 9 % pour les chefs d'exploitation installés avant 2010), 22 % des micros exploitations (contre 6 %), 14 % des moyennes exploitations (contre 9 %) et 12 % des grandes exploitations (contre 6 %). Il y a évidemment un lien entre la taille des exploitations et leur activité, les exploitations spécialisées en

arboriculture ou en maraîchage-horticulture étant de taille plus modeste que les exploitations spécialisées en grandes cultures par exemple.

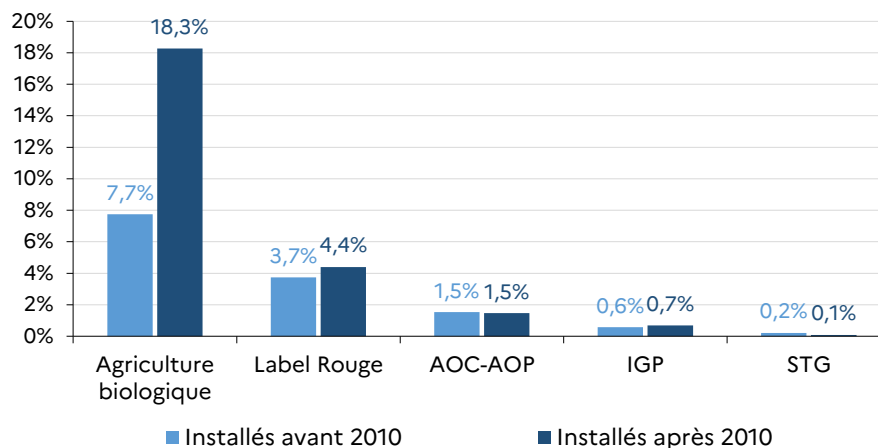
Des exploitants en proportion plus nombreux à faire de la vente en circuits courts

Un petit tiers des chefs d'exploitation installés après 2010 déclarent faire de la vente en circuits courts en 2020, soit 12 points de plus que les installés

Graphique 5

Les chefs d'exploitation installés après 2010 sont plus engagés dans les signes officiels de qualité

Part des exploitations franciliennes engagées dans une démarche qualité



Source : Srise Île-de-France d'après recensement agricole 2020

avant 2010 (graphique 7). Le recours à cette voie de commercialisation s'observe dans toutes les orientations technico-économiques des exploitations. Les plus gros écarts sont constatés au sein des exploitations de polyculture-polyélevage (18 points), les exploitations spécialisées en arboriculture (17 points) et les exploitations spécialisées ovins-caprins-autres herbivores (15 points). C'est en grandes cultures que la vente en circuit court est la moins répandue, probablement compte tenu de la transformation nécessaire de la production avant commercialisation, mais elle est tout de même un peu plus développée chez les « nouveaux » installés (+ 4 points).

Des exploitants plus nombreux en proportion à diversifier leurs activités

Les chefs d'exploitation installés après 2010 sont moins nombreux en proportion sans aucune activité de diversification (c'est-à-dire autre que la production agricole) sur leur exploitation : 67 % contre 72 %. Le travail à façon est la 1^{ère} activité de diversification (19 %) mais l'écart entre les deux populations est peu marqué (1 point). Vient ensuite la transformation de produits agricoles, qui est là beaucoup plus développée chez les « nouveaux » installés (14 %) que chez les plus anciens (8 %). Quant à la production d'énergies renouvelables pour la vente, la différence est peu significative entre les deux populations : 4,8 % des installés après 2010 ont développé cette activité, contre 4,5 % des installés avant 2010.

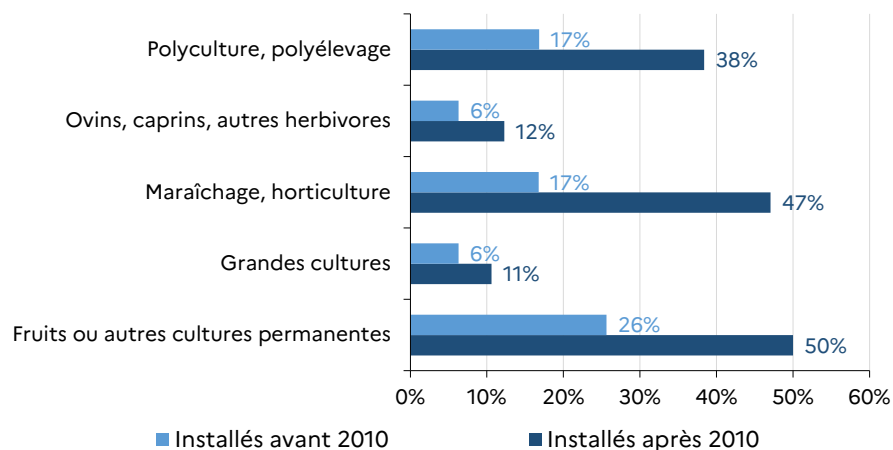
Des écarts moins marqués sur la pratique de l'agroforesterie et la diversification des cultures

Même si l'engagement reste très faible, la proportion de chefs d'exploitation faisant de l'agroforesterie est presque cinq fois plus élevée lorsqu'ils sont installés après 2010 : 2,5 % contre 0,6 % pour chefs d'exploitation installés avant.

Graphique 6

Un engagement accru en agriculture biologique dans toutes les Otex pour les chefs d'exploitation installés après 2010

Part des exploitations franciliennes engagées en agriculture biologique selon leur Otex

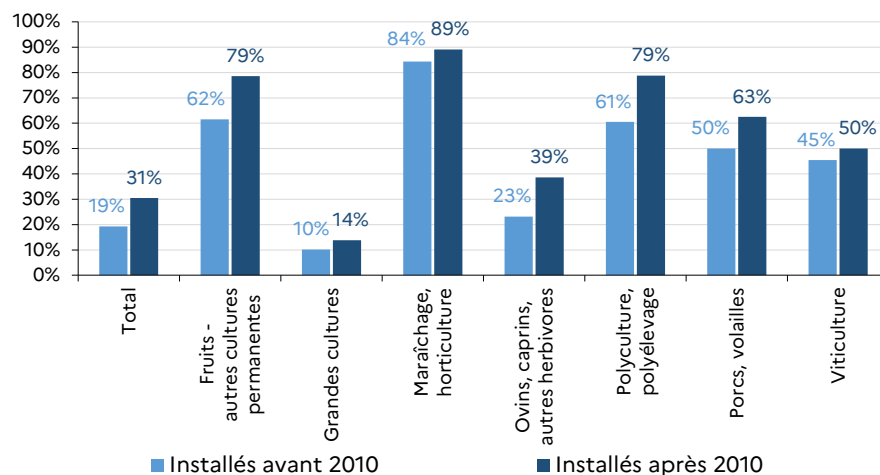


Source : Srise Île-de-France d'après recensement agricole 2020

Graphique 7

La vente en circuit court est plus répandue parmi les chefs d'exploitation installés après 2010

Part des chefs d'exploitation franciliens faisant de la vente en circuit court

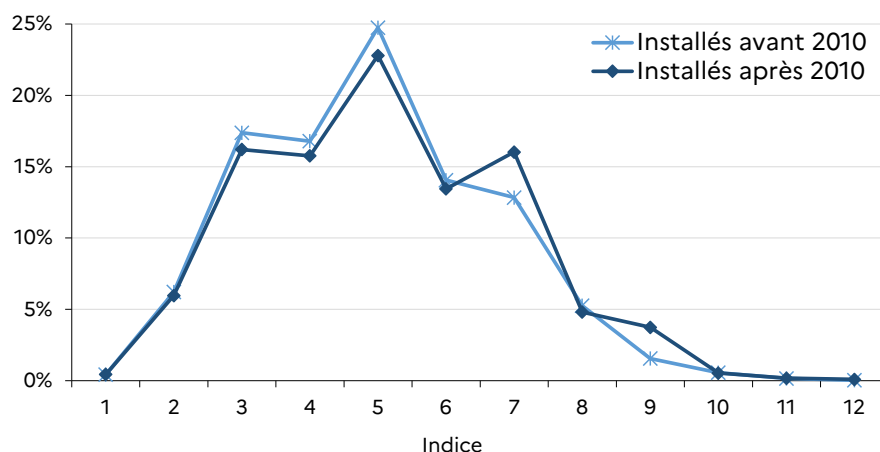


Source : Srise Île-de-France d'après recensement agricole 2020

Graphique 8

La diversité des cultures sur les exploitations est globalement similaire entre les deux populations de chefs d'exploitation

Répartition des chefs d'exploitation franciliens en fonction de l'indice de diversité des cultures arables de leur exploitation



Source : Srise Île-de-France d'après recensement agricole 2020

La diversification des cultures arables (soit hors cultures pérennes et prairies permanentes), illustrée par l'indice de l'écorégime de la PAC légèrement ajusté (encadré 1), est relativement similaire entre les deux groupes de chefs d'exploitation : 5,1 pour

ceux installés après 2010 contre 4,9 pour les autres. Néanmoins, au-delà de cette moyenne, la part d'exploitations avec un indice inférieur ou égal à 6 est plus élevée chez les « anciens » installés alors que les « nouveaux » installés se distinguent avec une proportion

plus élevée d'indice supérieur ou égal à 7 (graphique 8). Ces constats vont de pair avec les orientations technico-économiques plus variées des exploitations dirigées par des chefs d'exploitation installés après 2010.

Encadré 1 : L'indice PAC de diversité des cultures

Cet indice a été construit dans le cadre de la PAC 2023, pour accéder à l'écorégime par la voie des pratiques. Il permet de calculer un score de diversité des terres arables. Toutefois, compte-tenu de la classification des cultures dans le recensement agricole, source de données utilisée pour cette étude, et du moindre détail disponible que dans la classification PAC, certaines adaptations sur les catégories de cultures et sur les barèmes appliqués ont dû être faites :

- la totalité des surfaces de triticale et de seigle est comptée dans les céréales d'hiver, faute de pouvoir différencier les semis d'hiver des semis de printemps : les céréales de printemps ne prennent donc pas en compte le triticale et le seigle ;
- les oléagineux d'hiver et de printemps ne sont pas non plus dissociés : seule une catégorie est faite pour l'ensemble des oléagineux, avec un barème différent de celui de l'indice PAC : si la part des surfaces en oléagineux sur la surface en terres arables est supérieure ou égale à 8,5 %, alors 1 point.

Pour le reste, les règles élaborées pour le calcul de l'indice PAC sont conservées :

<https://agriculture.gouv.fr/telecharger/135090> (page 2).

À noter que la note de 4 points confère aux exploitations le niveau de base de l'écorégime et que l'obtention de 5 points ou plus leur permet d'accéder au niveau supérieur de l'écorégime.

Au sein de cette population installée après 2010, quatre profils de chefs d'exploitation peuvent être identifiés

Globalement, les chefs d'exploitation installés après 2010 mettent en œuvre des pratiques permettant de créer de la valeur ajoutée sur leur exploitation et allant dans le sens d'une résilience et/ou d'une durabilité renforcées. Afin d'affiner les caractéristiques de cette population, l'analyse est consolidée à l'aide de la méthode de clustering des k-prototypes (encadré 2) pour pouvoir, le cas échéant, identifier différents profils. Trois types de variables sont utilisés, décrivant les chefs d'exploitation, les exploitations et les pratiques. Quatre profils distincts peuvent ainsi être identifiés au sein de la population des « nouveaux » chefs d'exploitation.

Groupe 1 : des chefs d'exploitation avec une bonne formation agricole dirigeant des exploitations de taille moyenne spécialisées en grandes cultures

Parmi les 407 chefs d'exploitation qui composent ce premier groupe, 72 % se sont installés dans un cadre

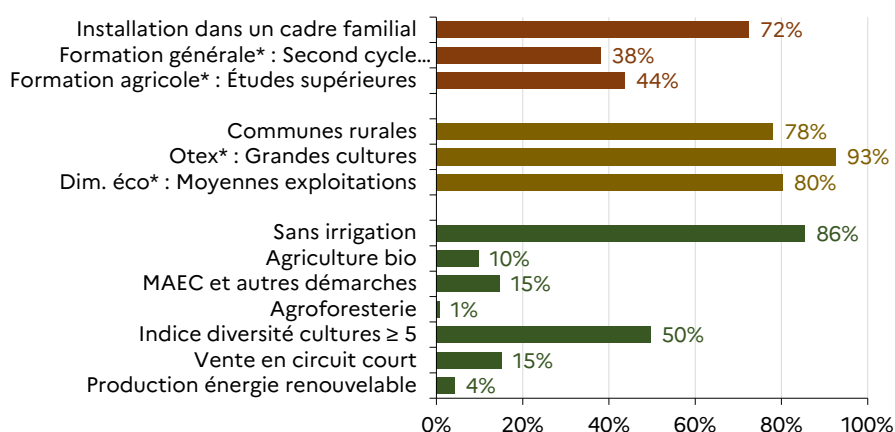
familial, à un âge moyen de 34 ans et 2 mois (graphique 9). Ils ont en moyenne un niveau de formation agricole plus élevé que le niveau de formation générale : ils sont 44 % à avoir suivi une formation agricole jusqu'aux études supérieures et 23 % ont atteint un niveau d'études générales supérieures.

Les exploitations de ces chefs sont en très grande majorité de dimension économique moyenne. Elles sont très principalement spécialisées en grandes cultures (93 %) mais on y trouve aussi d'autres activités très variées (polyculture-élevage, maraîchage-horticulture, arboriculture,

Graphique 9

Caractéristiques des chefs d'exploitation, de leurs exploitations et de leurs pratiques dans le groupe 1

Informations-clés groupe 1



* Formation générale, formation agricole, Otex, dimension économique : sont représentées les classes comprenant la part la plus importante de chefs d'exploitation ou exploitations du groupe.

Source : Srise Île-de-France d'après recensement agricole 2020

bovins...). Pour 78 %, ces exploitations sont en zone rurale, c'est-à-dire dans des communes définies comme très peu denses et peu denses.

14 % des exploitations de ce groupe irriguent tout ou partie de leurs surfaces, dans la majorité des cas par aspersion, un mode d'irrigation habituel en grandes cultures. Les chefs de ces exploitations du groupe 1 sont peu engagés dans des démarches : seulement 10 % en agriculture biologique (la plus faible proportion parmi les quatre groupes), 15 % en MAEC et autres démarches environnementales, à peine 1 % dans l'agroforesterie. 89 % des exploitations obtiennent un indicateur de diversité des cultures entre 3 et 7, donc de bas à moyen. La commercialisation en circuit court est peu répandue (15 %). 30 % des exploitations diversifient leur activité ; 4 % font de la production d'énergies renouvelables pour la vente.

Groupe 2 : des chefs d'exploitation sans grande formation agricole sur de petites exploitations

Le deuxième groupe rassemble 324 chefs d'exploitation. Ils sont

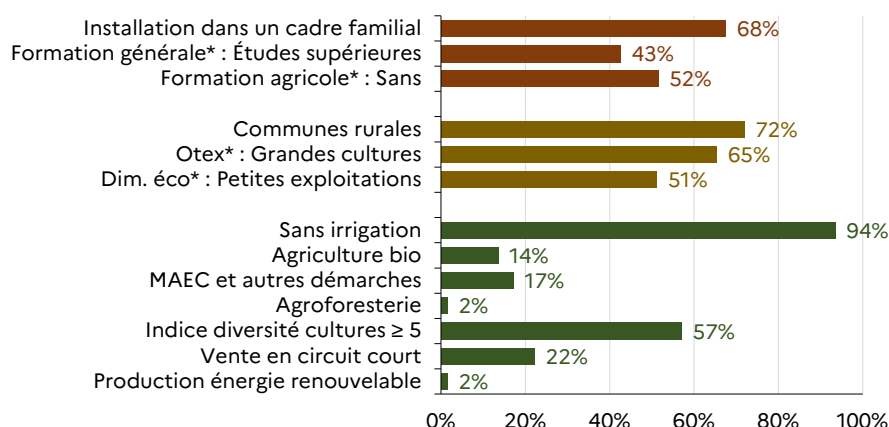
pour un peu plus des deux-tiers installés dans un cadre familial (*graphique 10*). Installés en tant que chef d'exploitation relativement tardivement, à un âge moyen de 39 ans et 11 mois, ils ont pu travailler d'abord en tant que salarié ou coexploitant sur l'exploitation familiale, ou avoir choisi de travailler dans un autre secteur que l'agriculture, avant de finalement reprendre l'exploitation familiale suite au départ en retraite des

parents ou du conjoint. S'ils ont en moyenne un haut niveau de formation générale, 43 % d'entre eux ayant fait des études supérieures, ils sont en revanche moins nombreux à avoir une formation agricole. En effet, 52 % d'entre eux sont sans formation agricole (la part la plus importante dans cette catégorie parmi les quatre groupes) et 16 % à avoir fait un second cycle court dans ce domaine.

Graphique 10

Caractéristiques des chefs d'exploitation, de leurs exploitations et de leurs pratiques dans le groupe 2

Informations-clés groupe 2



* Formation générale, formation agricole, OTEX, dimension économique : sont représentées les classes comprenant la part la plus importante de chefs d'exploitation ou exploitations du groupe.

Source : Srise Île-de-France d'après recensement agricole 2020

Encadré 2 : Méthode des k-prototypes

La méthode de clustering des k-prototypes permet de répartir une population en un nombre choisi de « clusters » ou groupes, et ainsi de regrouper les individus ayant des caractéristiques similaires afin d'avoir une meilleure compréhension des dynamiques et de la structure de la population observée. Dans cette étude, 14 variables ont été retenues pour mener l'analyse sur R, selon trois thématiques :

- 3 variables permettant de décrire les caractéristiques des exploitants :
 - installation dans un cadre familial ou non familial,
 - niveau de formation générale,
 - niveau de formation agricole ;
- 4 variables permettant de décrire la structure des exploitations :
 - SAU totale de l'exploitation,
 - niveau de densité de la commune de l'exploitation (calculé à partir de la grille communale de densité à 4 niveaux de l'Insee),
 - OTEX,
 - dimension économique ;
- 7 variables permettant de décrire les pratiques :
 - pratiques d'irrigation,
 - engagement dans l'agriculture biologique,
 - engagement dans une mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) et/ou dans un label non officiel environnemental (type Haute Valeur Environnementale, GIEE, fermes DEPHY...),
 - pratique de l'agroforesterie,
 - diversification des cultures (indice écorégime de la PAC),
 - vente en circuit court,
 - diversification des activités et en particulier production d'énergies renouvelables pour la vente.

L'ensemble de ces variables est calculé grâce aux données du recensement agricole 2020.

Ces chefs d'exploitation dirigent des exploitations principalement situées en zone rurale (72 %). Elles sont pour un peu plus de la moitié de petite taille économique, voire ce sont de micro-exploitations pour 28 % d'entre elles. Si l'orientation dominante est la spécialisation grandes cultures (65 %), les autres exploitations ont des Otex très diversifiées, en particulier en productions animales : 16 % des exploitations sont spécialisées en ovins-caprins-autres herbivores, 6 % sont spécialisées en autres élevages, 5 % sont en polyculture-élevage. Ce groupe comprend aussi des exploitations spécialisées en maraîchage-horticulture, viticulture, arboriculture...

6 % des exploitations pratiquent l'irrigation et il s'agit pour deux-tiers de micro-irrigation, probablement en maraîchage-horticulture. Si les exploitations ont des orientations diverses, pour une exploitation donnée les cultures sont peu diversifiées : en effet, 78 % des exploitations ont un indice de diversité des cultures inférieur ou égal à 5. L'engagement dans des démarches est limité, comparativement aux autres groupes : 14 % des exploitations sont en agriculture biologique, 17 % sont engagées dans une MAEC ou une autre démarche environnementale et à peine 2 % font de l'agroforesterie. La diversification d'activités est aussi moins répandue (23 % des exploitations) et en particulier la production d'énergies renouvelables pour la vente. Enfin, 22 % des exploitations utilisent entre autres la vente en circuit court pour commercialiser leur production.

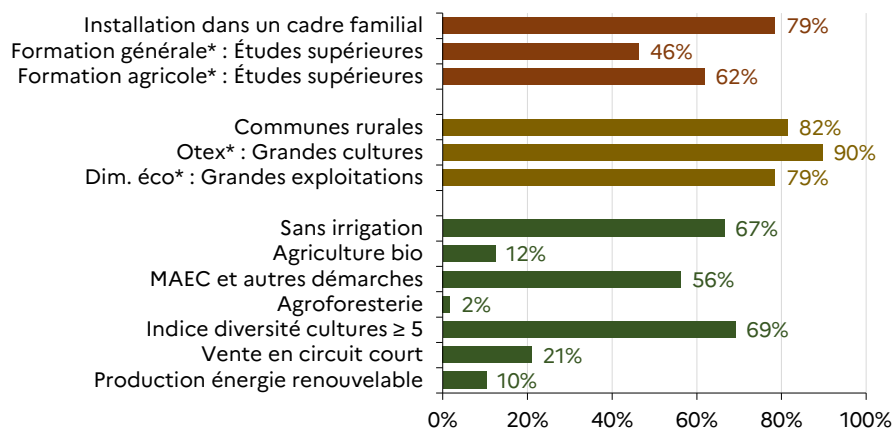
Groupe 3 : des chefs d'exploitation très bien formés, à la tête de grandes exploitations spécialisées en grandes cultures

Le troisième groupe est composé de 233 chefs d'exploitation ayant un profil relativement homogène. 79 % d'entre eux se sont installés dans un cadre familial et la majorité ont atteint un niveau d'études supérieures, en formation générale (46 %) et/ou en formation agricole (62 %) (*graphique 11*). De plus,

Graphique 11

Caractéristiques des chefs d'exploitation, de leurs exploitations et de leurs pratiques dans le groupe 3

Informations-clés groupe 3



* Formation générale, formation agricole, Otex, dimension économique : sont représentées les classes comprenant la part la plus importante de chefs d'exploitation ou exploitations du groupe.

Source : Srise Île-de-France d'après recensement agricole 2020

27 % ont suivi un second cycle long en formation générale, et 17 % en formation agricole. Ils sont devenus chefs de leur exploitation relativement tôt, en moyenne à 32 ans et 4 mois.

Ces chefs d'exploitation sont installés dans des fermes localisées en zone rurale en grande majorité (82 %). 90 % des exploitations sont spécialisées en grandes cultures et 7 % sont en polyculture-élevage. 79 % sont de grande dimension économique.

Un tiers des chefs d'exploitation de ce groupe 3 fait de l'irrigation sur ses cultures. Ils sont très peu engagés dans l'agriculture biologique (12 %) à laquelle ils semblent préférer les MAEC et d'autres démarches environnementales (56 %). Leur forte spécialisation en grandes cultures explique peut-être la faible part des exploitations faisant de l'agroforesterie (2 %) tout comme des indicateurs de diversité des cultures bas à moyens : 91 % des exploitations ont un indice compris entre 3 et 7. Toutefois, leur activité et leur grande taille justifient possiblement la plus forte proportion, parmi les quatre groupes, d'exploitations diversifiant leur activité en produisant des énergies renouvelables pour la vente (10 %). La vente en circuit court concerne environ 1 exploitation sur 5 dans ce groupe.

Groupe 4 : des chefs d'exploitation en zone urbaine sur des petites exploitations aux orientations diverses

Ce quatrième groupe comprend 159 chefs d'exploitation, dont 71 % se sont installés hors cadre familial, une particularité par rapport aux trois autres groupes (*graphique 12*). Presque la moitié des chefs d'exploitation ont suivi une formation générale jusqu'au niveau études supérieures (49 %). Leur niveau de formation agricole est plus varié, avec une répartition relativement homogène entre les différents niveaux : par exemple, 23 % sont sans formation spécifique agricole alors que 30 % sont allés jusqu'au niveau d'études supérieures. L'hypothèse pourrait être que ces chefs d'exploitation ne se destinaient peut-être pas à devenir agriculteur dans un premier temps mais y sont arrivés à la suite d'une réorientation ; ils se sont d'ailleurs installés en tant que chefs d'exploitation à un âge déjà avancé, en moyenne 38 ans et 2 mois. Il pourrait aussi y avoir dans cette population des conjoints de chefs d'exploitation retraités.

Leurs exploitations se distinguent par leur localisation, pour plus de la moitié en zone urbaine (dans des communes denses et très denses), par leur dimension économique, petite pour 49 % d'entre elles auxquelles s'ajoutent 18 % de

micro-exploitations, et par leur spécialisation, à 61% en maraîchage-horticulture. Ces trois caractéristiques sont d'ailleurs probablement liées, les surfaces agricoles disponibles étant moins grandes en zone urbaine, ce à quoi se prête bien le maraîchage par exemple. Ce groupe comprend également des exploitations de grande taille économique (20 %) et des exploitations spécialisées en grandes cultures (19 %) et en polyculture-élevage (14 %).

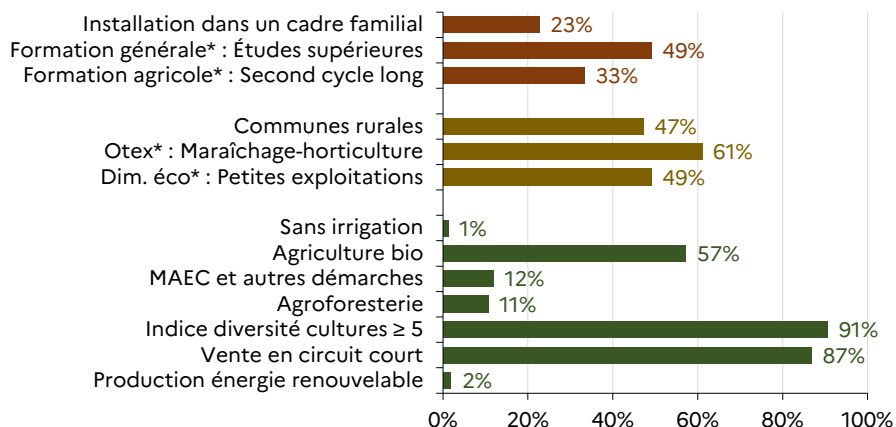
Presque tous les chefs d'exploitation de ce groupe font de l'irrigation sur leur exploitation ; pour un gros tiers, celle-ci est réalisée par micro-irrigation, adaptée aux cultures maraîchères et horticoles. L'engagement de ces chefs d'exploitation passe par l'agriculture biologique pour 57 % d'entre eux, plus que par d'autres démarches environnementales (12 % seulement, la plus faible proportion parmi les quatre groupes). Ils sont également 11 % à pratiquer l'agroforesterie sur au moins certaines de leurs parcelles. Les scores obtenus sur l'indice de diversité des cultures sont les plus élevés : 79 % des exploitations obtiennent au moins la note de 7, ce qui est cohérent avec la spécialisation en maraîchage de la majorité des exploitations de ce groupe 4. En lien possiblement avec leurs spécialisations aussi, 87 % des exploitations ont recouru à la commercialisation en circuit court. Un tiers des exploitations diversifient leurs activités, mais seulement 2 % pour la production d'énergies renouvelables pour la vente.

L'analyse typologique des chefs d'exploitation installés après 2010 montre une hétérogénéité au sein de cette population avec des profils contrastés (graphique 13). Deux groupes se distinguent tout particulièrement : un groupe d'agriculteurs avec un haut niveau d'études agricoles, installés jeunes dans un cadre familial à la tête de grandes exploitations de grandes cultures en zone rurale, et y

Graphique 12

Caractéristiques des chefs d'exploitation, de leurs exploitations et de leurs pratiques dans le groupe 4

Informations-clés groupe 4



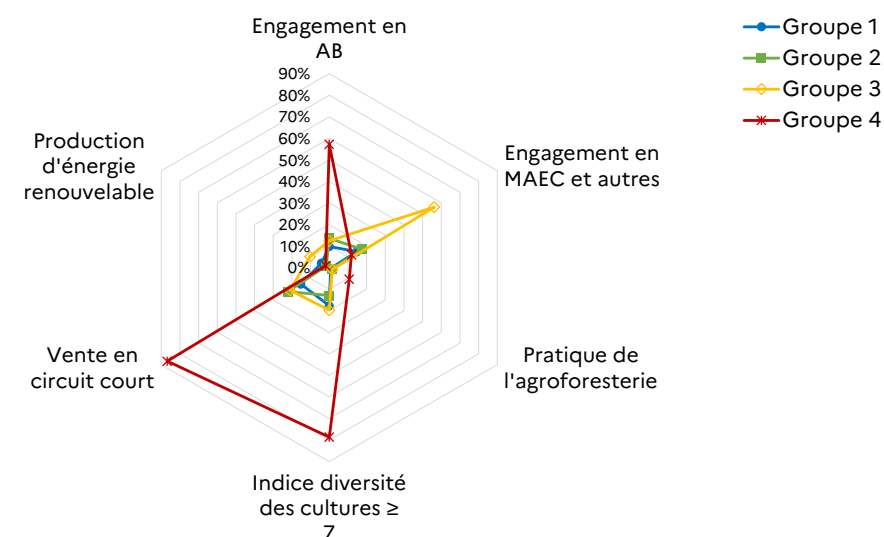
* Formation générale, formation agricole, Otex, dimension économique : sont représentées les classes comprenant la part la plus importante de chefs d'exploitation ou exploitations du groupe.

Source : Srise Île-de-France d'après recensement agricole 2020

Graphique 13

Des distinctions marquées sur les pratiques mises en place selon les groupes

Bilan des quatre groupes : part des chefs d'exploitation engagés



Source : Srise Île-de-France d'après recensement agricole 2020

développant de nouvelles pratiques agronomiques et de diversification des revenus (production d'énergies renouvelables) ; un groupe d'agriculteurs avec un haut niveau d'études, pas toujours agricoles, installés le plus souvent hors cadre familial à la tête de petites exploitations de maraîchage-horticulture en milieu péri-urbain, valorisant leurs productions en agriculture biologique et circuit court. Deux autres groupes d'agriculteurs sont identifiés,

s'installant principalement dans un cadre familial, à la tête de petites et moyennes exploitations en zone rurale. L'un de ces groupes est composé d'agriculteurs ayant un bon niveau de formation agricole et s'installant relativement jeunes ; l'autre, d'agriculteurs avec des niveaux de formation agricole plus variés et en moyenne plus âgés car reprenant l'exploitation de leurs conjoints ou parents sur le tard.

Sources et définitions

Cette publication valorise sur **les résultats du recensement agricole 2020**. Réalisé tous les 10 ans par le service de la prospective et de la statistique (SSP) du ministère en charge de l'agriculture, le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle fine. Sont interrogées les exploitations agricoles répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale : soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...) ;
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité.

Densité des communes : <https://www.insee.fr/fr/information/2114627>

Pour classer les communes, l'Insee a construit une grille communale de densité. Elle s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 km de côté et repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle). La grille communale permet ainsi de distinguer quatre catégories de communes : les communes densément peuplées et les communes de densité intermédiaire qui constituent l'espace urbain, les communes peu denses et les communes très peu denses qui constituent l'espace rural.

La production brute standard (PBS) décrit un potentiel de production des exploitations, à partir des données de surfaces agricoles et de cheptels valorisés selon des coefficients. Elle permet de classer les exploitations en différentes catégories de dimension économique, à savoir (depuis 2020) :

- les micro exploitations : PBS inférieure à 25 000 euros ;
- les petites exploitations : PBS supérieure ou égale à 25 000 euros et inférieure à 100 000 euros ;
- les moyennes exploitations : PBS supérieure ou égale à 100 000 euros et inférieure à 250 000 euros ;
- les grandes exploitations : PBS supérieure ou égale à 250 000 exploitations.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation ou orientation technico-économique (OTEX). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

www.agreste.agriculture.gouv.fr